



Attention : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions du Conseil Supérieur de la DNACG.

Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

RELEVÉ DE DECISIONS N°5

Conseil Supérieur de la DNACG

Réunion par visioconférence du jeudi 27 juillet 2023

PRÉSENTS

Madame	Sabine FOUCHER,	Membre
Messieurs	Jacques LAGNIER,	Président
	Laurent MOREUIL.	Membre

EXCUSÉS

Messieurs	Philippe LAMOTTE,	Membre
	Michel LEGER,	Membre
	Hubert TUILLIER,	Membre
	Marc LE NERRANT.	Membre

ASSISTENT

Messieurs	Alex DRU	Chargé de missions juridiques et de contrôle de gestion des clubs
	Louis AUCHE	Assistant juridique

Le 27 juillet 2023, à partir de 9h50, le Conseil Supérieur de la DNACG s'est réuni en commission d'appel sur convocation régulière de ses membres par visioconférence.

Un club a interjeté appel d'une décision de la CACCF, conformément au Règlement de la DNACG. L'appel a été reconnu recevable en la forme.

Le Conseil Supérieur a délibéré et pris la décision suivante :

SENS VOLLEY 89

PAR CES MOTIFS, le Conseil Supérieur, statuant en appel et dernier ressort décide à l'encontre de l'association sportive SENS VOLLEY 89 :

- **Un encadrement de la masse salariale au montant proposé pour la saison 2023/2024, conformément à l'article 3 et au chapitre 3 de l'annexe 1 du Règlement de la DNACG ;**

Madame FOUCHER et Messieurs LAGNIER & MOREUIL ont pris part aux délibérations.

Avant tout éventuel recours devant le juge administratif, la décision prononcée par le Conseil Supérieur de la DNACG doit faire l'objet d'une procédure de conciliation obligatoire devant le CNOSF, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception de la notification de cette décision, et dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du Sport. Retrouvez toutes les informations sur la saisine de la Conférence des conciliateurs sur le site internet du CNOSF : <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/7543-comment-saisir-la-conciliation-.html>.

Jacques LAGNIER

Président du Conseil supérieur de la DNACG

